



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



• Réserve de la  
• biosphère de  
• Manicouagan-  
• Uapishka

# Le dialogue régional, un processus clé pour préserver l'habitat du caribou

Mémoire de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka présenté à la  
Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards

Baie-Comeau, Québec (Canada), 31 mai 2022



### **Comment citer ce document**

---

RMBMU. (2022). Le dialogue régional, un processus clé pour préserver l'habitat du caribou – Mémoire de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka présenté à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, Baie-Comeau, 21 pages.

## Table des matières

|     |  |    |
|-----|--|----|
| 1   | <i>Sommaire</i> .....  | 5  |
| 2   | <i>Présentation de la RMBMU</i> .....  | 6  |
| 2.1 | Profil et raison d'être.....   | 6  |
| 2.2 | Territoire d'application .....   | 6  |
| 2.3 | Priorités et valeurs partagées par le réseau mondial et canadien des réserves de biosphère ...   | 9  |
| 2.4 | Initiatives et implications de la RMBMU en matière de concertation régionale et de gestion du territoire.....  | 10 |
| 3   | <i>Considérations se rattachant au mandat de la Commission</i> .....   | 13 |
| 3.1 | Les services écosystémiques : pour une compréhension plus globale de la forêt et de ses bénéfices.....   | 13 |
| 3.2 | Le respect des droits des peuples autochtones : une exigence qui ne peut être négligée .....   | 15 |
| 3.3 | La réconciliation entre les peuples : un objectif à l'opposé de la dynamique de polarisation observée actuellement.....  | 16 |
| 3.4 | La transparence, l'inclusivité, l'équité et la rigueur scientifique dans les processus de concertation régionaux pour la gestion des ressources et du territoire : des principes à renforcer ..... | 17 |
| 4   | <i>Vision proposée par la RMBMU</i> .....  | 19 |
| 4.1 | Une autre vision pour la Manicouagan .....   | 19 |
| 4.2 | Une extension de cette vision pour le Québec .....   | 20 |
| 5   | <i>Conclusion</i> .....  | 22 |

**Liste des cartes**

Carte 1: La Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka et le Nitassinan de Pessamit .....7

Carte 2: La Réserve de biosphère de Manicouagan-Uapishka et l'aire de répartition du caribou forestier .....8

.....8

Carte 3: Mécanisme de concertation régionale et de gestion du territoire au sein de la Réserve de biosphère de Manicouagan-Uapishka.....12

# 1 SOMMAIRE

Ce mémoire de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (RMBMU) présenté à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards vise à fournir nos considérations sur la stratégie de protection des caribous forestiers et ses enjeux dans la région de Manicouagan-Uapishka, territoire désigné à titre de réserve de biosphère de l'UNESCO, un statut dont notre organisation est mandataire.

Nous souhaitons porter à l'attention des commissaires des observations sous-jacentes au mandat de la Commission qui ne sont parfois que très peu couvertes régionalement et nationalement. Notamment, ces considérations concernent :

- Les services écosystémiques;
- Le respect des droits des peuples autochtones;
- La réconciliation entre les peuples;
- La transparence, l'inclusivité, l'équité et la rigueur scientifique dans les processus de concertation.

Nous souhaitons également proposer une autre vision pour parvenir à des mesures de protection du caribou dans la Manicouagan et au Québec. La RMBMU **propose la création d'un espace de dialogue pour l'élaboration de solutions régionales conciliant le développement socioéconomique et la protection du caribou**, dans une perspective qui dépasse ces deux aspects. La mise en place de cet espace de dialogue est une étape incontournable pour respecter les principes suivants :

1. La conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces, de la biodiversité et de la variation génétique;
2. Un développement régional durable des points de vue socioéconomique, socioculturel et écologique ;
3. La prise en compte du savoir scientifique et autochtone;
4. Le rapprochement et la réconciliation avec les peuples autochtones;
5. La recherche de consensus viables et équitables.

La préservation du caribou forestier et montagnard est un sujet d'un grand intérêt public. Des mesures audacieuses sont attendues. La Commission a le mérite de mobiliser encore davantage les personnes et organisations qui se sentent concernées par ce sujet. Il faut tirer profit de cette conjoncture pour créer un dialogue porteur et inclusif, aboutissant à des solutions pratiques et adaptées à chaque région.

## **2 PRÉSENTATION DE LA RMBMU**

### **2.1 Profil et raison d'être**

Organisation à but non lucratif (OBNL) et entreprise d'économie sociale, la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (RMBMU) a pour mission d'outiller son territoire vers des approches innovantes de collaborations intersectorielles axées sur le développement de collectivités durables, apprenantes et solidaires.

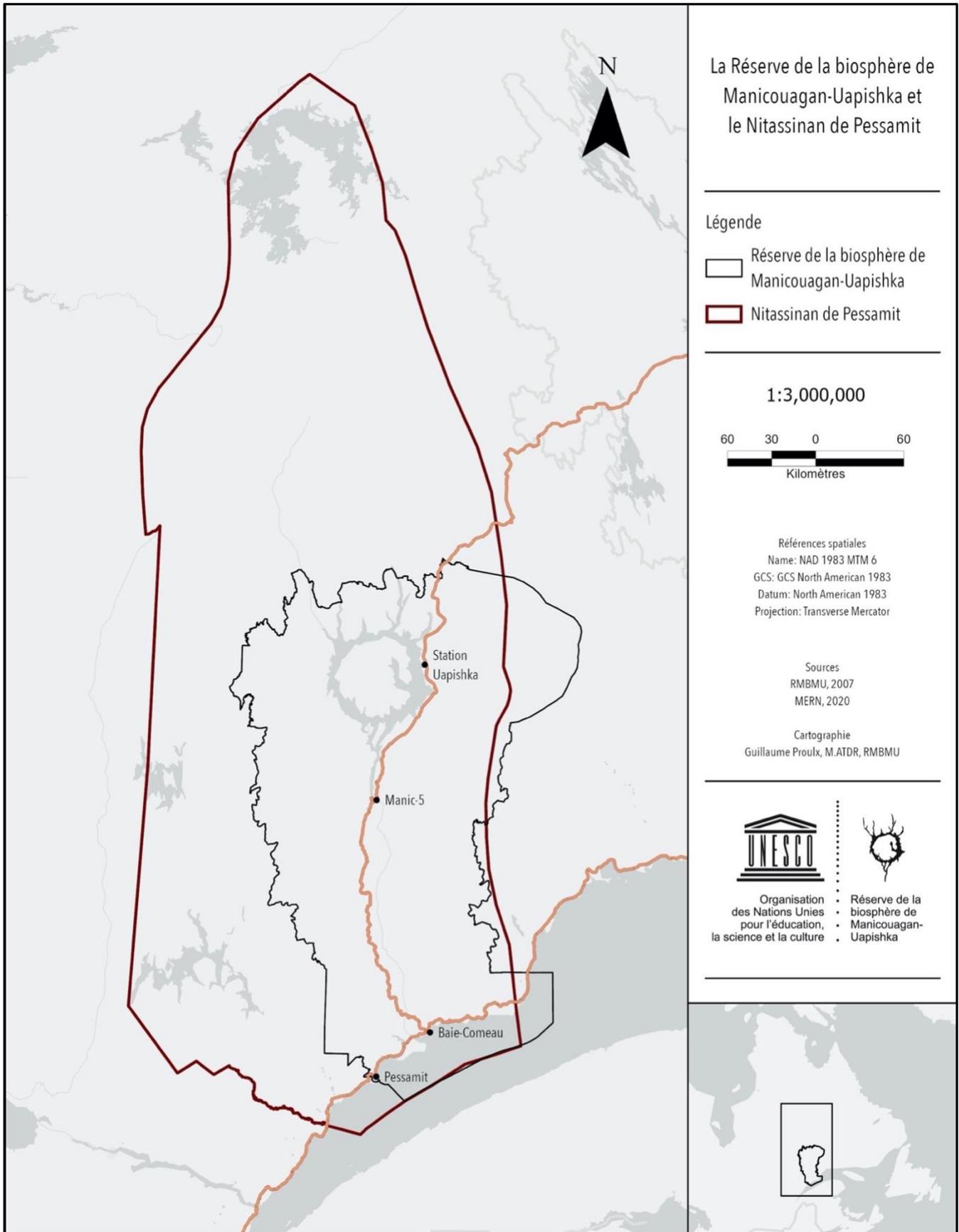
Ces activités sont guidées par le cadre statutaire des réserves de biosphère de l'UNESCO, la région de Manicouagan-Uapishka ayant été désignée en 2007. Ce statut, renouvelé en 2017, découle d'une vaste mobilisation régionale rassemblant des organisations de tous les milieux.

De ce fait, la RMBMU stimule une synergie efficace entre les acteurs clés de tous les secteurs d'activité afin de favoriser un développement à la fois profitable au bien-être des communautés et des individus, respectueux de la capacité de support des écosystèmes et propice au maintien de la biodiversité.

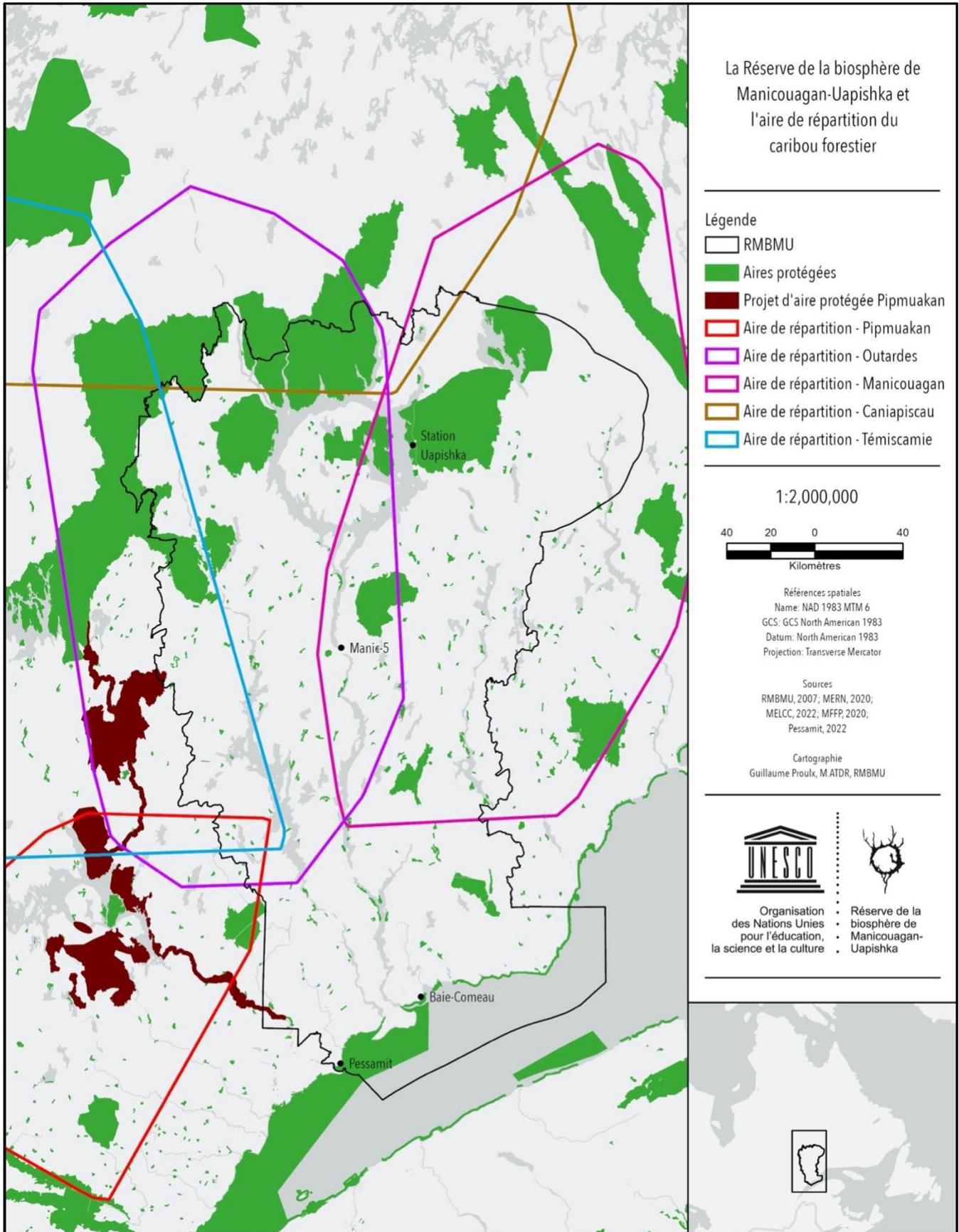
### **2.2 Territoire d'application**

Le territoire d'action de la RMBMU, une région de 54 800 km<sup>2</sup>, compte une population d'environ 32 000 personnes. Il s'étend le long du fleuve Saint-Laurent, sur la Côte-Nord, entre la communauté innue de Pessamit, qui en fait partie intégrante, et le village de Baie-Trinité. Il recouvre également un immense arrière-pays comprenant, jusqu'au nord, les monts Groulx (Uapishka) et l'astroblème Manicouagan. Le territoire de la RMBMU comprend la majeure partie du Nitassinan de Pessamit, territoire ancestral des Innus de cette communauté (Carte 1).

Ce grand territoire recouvre plusieurs aires protégées et quatre unités d'aménagement forestier (Carte 3). La RMBMU est impliquée dans la gestion de ces territoires (voir la section 2.4). Ceux-ci sont fréquentés par le caribou forestier des hardes de Manicouagan, Outardes, Caniapiscau, Témiscamie et Pipmuacan. La zone couverte par le projet d'aire protégée autochtone du Pipmuakan, porté par les Innus de Pessamit, est située tout juste à l'ouest du territoire désigné de la RMBMU (Carte 2).



Carte 1: La Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka et le Nitassinan de Pessamit



Carte 2: La Réserve de biosphère de Manicouagan-Uapishka et l'aire de répartition du caribou forestier

## 2.3 Priorités et valeurs partagées par le réseau mondial et canadien des réserves de biosphère

### 2.3.1 Cadre statutaire du réseau mondial des réserves de biosphère

Le cadre statutaire du réseau mondial des réserves de biosphère, issues du Programme sur l'Homme et la biosphère mis en place par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), définit les fonctions fondamentales du statut sur les territoires désignés (UNESCO, 1996) :

#### **Art. 3 Fonctions**

*Les réserves de biosphère s'efforcent de constituer des sites modèles d'étude et de démonstration des approches de la conservation et du développement durable au niveau régional, en combinant les trois fonctions décrites ci-dessous :*

- i. Conservation - Contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ;*
- ii. Développement - Encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique ;*
- iii. Appui logistique - Fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.*

Étant donné ce cadre, la RMBMU doit veiller à la conservation des écosystèmes et des espèces – dans le cas qui nous occupe, celle du caribou forestier – tout en la conciliant avec un développement économique et humain durable. Ces fonctions ne s'opposent pas; elles traduisent cependant tout le défi du développement durable.

### 2.3.2 Réseau canadien des réserves de biosphère

La RMBMU fait partie de l'Association canadienne des réserves de la biosphère (ACRB). Ce réseau comprend 19 régions désignées en vertu du cadre statutaire mentionné ci-dessus.

Dans la foulée de la Commission de vérité et réconciliation, l'ACRB accorde une importance primordiale à la réconciliation entre les Autochtones et le reste des Canadiens et Canadiennes, tout comme la Commission canadienne pour l'UNESCO, avec laquelle l'Association a des liens forts. De plus, l'une des valeurs de l'ACRB, énoncée dans son plan stratégique 2020-2025<sup>1</sup>, est d'« assurer le respect et l'inclusion des systèmes de connaissances occidentales et autochtones sur les territoires, les eaux, l'air et les écosystèmes ».

---

<sup>1</sup> Association canadienne des réserves de la biosphère. [Plan stratégique 2020-2025](#). 9 p. En ligne.

## **2.4 Initiatives et implications de la RMBMU en matière de concertation régionale et de gestion du territoire**

### **2.4.1 La Station Uapishka : une initiative clé pour la protection et la mise en valeur du territoire de la Manicouagan-Uapishka**

Développée et cogérée par le Conseil des Innus de Pessamit et la RMBMU, la Station Uapishka est située au pied des monts Uapishka (Groulx) et aux abords du réservoir Manicouagan. Elle est au cœur du Nitassinan (territoire ancestral) de Pessamit et du territoire désigné par l'UNESCO comme réserve de biosphère (Carte 1).

La Station Uapishka a pour mission de stimuler l'acquisition de connaissances scientifiques et du savoir innu, de mettre en valeur le territoire par l'écotourisme et de favoriser la présence innue sur le Nitassinan de Pessamit. Par son emplacement stratégique et les caractéristiques géographiques subarctiques et boréales uniques de son environnement de recherche, la Station Uapishka est un acteur incontournable afin de traiter des enjeux liés aux changements climatiques, au déclin de la biodiversité, au développement du Nord et à la présence contemporaine innue sur le Nitassinan.

### **2.4.2 Guide des besoins en recherche dans l'arrière-pays de la Manicouagan-Uapishka**

Les efforts que déploie la Station Uapishka dans le développement d'un programme de recherche et de surveillance sont en harmonie avec la vision qu'ont les Innus de Pessamit de leur Nitassinan et de sa forêt. Ce programme de recherche<sup>2</sup> vise à répondre aux engagements régionaux et internationaux en regard de la conservation des paysages, des écosystèmes et des espèces, ainsi qu'en matière d'éducation, de recherche et de surveillance continue<sup>3</sup>.

Le programme de recherche et de surveillance de la Station Uapishka se décline en plusieurs thématiques :

- Végétation et écosystèmes nordiques
- Nitassinan : territorialité et culture
- Faune du Nitassinan
- Surveillance climatique et hydrologique

Une bonne partie de la thématique Faune du Nitassinan concerne le caribou forestier, ce qui démontre l'importance de soutenir en continu la progression des connaissances sur ce sujet. Néanmoins, l'état actuel des savoirs scientifiques et autochtones permet à la RMBMU de conclure à ce point-ci que des mesures doivent être mises en œuvre sans plus attendre pour freiner le déclin de l'espèce sur le territoire de la Manicouagan et du Québec.

---

<sup>2</sup> Station Uapishka. (2020). Guide des besoins en recherche : Développement d'un programme minimal de recherche et de surveillance. [En ligne]

[[https://www.stationuapishka.com/files/ugd/f034d9\\_cf2d1eb7972c4ba2bb63e97e494be6d2.pdf](https://www.stationuapishka.com/files/ugd/f034d9_cf2d1eb7972c4ba2bb63e97e494be6d2.pdf)].

<sup>3</sup> Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka – RMBMU (2017). [Examen périodique 2007 à 2017 de la Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka – Rapport final](#), Baie-Comeau, xiii + 172 pages + annexes. En ligne.

### **2.4.3 Comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka : une vitrine sur l’harmonisation des usages dans les réserves de biodiversité au Québec**

Depuis 2014, la RMBMU agit comme coordonnatrice du comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka, un mandat imparti par le ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Ce mandat vise à structurer, par la concertation, la préservation et la mise en valeur de cette aire protégée de 1 382 kilomètres carrés située dans le massif des monts Uapishka (Groulx) (Carte 3). Le mandat de la RMBMU porte en grande partie sur la mise en œuvre de stratégies et de projets pour gérer de façon proactive l’harmonisation des usages et soutenir un développement récréatif, touristique et socioéconomique durable dans ce secteur. La protection du caribou forestier est une dimension faisant partie intégrante de la planification des actions et de la prise de décision, celui-ci étant notamment un indicateur clé du suivi de l’intégrité écologique actuellement mis en place au sein de l’aire protégée.

En ligne directe avec le statut de réserve de biosphère dont la région de Manicouagan-Uapishka porte la responsabilité, cet espace de dialogue se veut également un effort de démonstration des bonnes pratiques en matière de gestion des aires protégées au Québec, cette approche de concertation au sein de la réserve de biodiversité Uapishka étant considérée comme une vitrine visant à inspirer d’autres régions en la matière.

### **2.4.4 Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Côte-Nord (TLGIRT)**

La RMBMU siège à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Côte-Nord (TLGIRT) de la Manicouagan (Carte 3). Bien que la RMBMU endosse un rôle neutre et impartial à l’échelle régionale, sa mission l’emmène à siéger à titre de représentante de groupes d’intérêt pour le volet « Environnement et eau ». Historiquement, notre organisation a siégé sur tous les mécanismes de concertation similaires depuis sa fondation en 2003, incluant les tables de certification CSA et FSC des entreprises forestières, à l’époque où elles étaient responsables de conduire cette concertation, jusqu’à aujourd’hui.

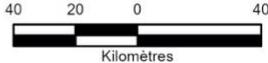
Il s’agit d’un espace de concertation qui, ayant le mérite de réunir une grande diversité de groupes d’intérêt du territoire, devrait inspirer ses parties prenantes à aller plus loin ensemble à la recherche de solutions spécifiques à certains enjeux, comme celui de la préservation de l’habitat du caribou (voir les propositions à la section 3.4).

Mécanismes de concertation régionale  
et de gestion du territoire au sein de la  
Réserve de la biosphère de  
Manicouagan-Uapishka

Légende

- RMBMU
  - Réserve de biodiversité Uapishka  
(Comité de gestion)
- Unités d'aménagement forestier (UAF) de la Côte-Nord
- UAF 09351 (TGIRT Manicouagan)
  - UAF 09352 (TGIRT Manicouagan)
  - UAF 09471 (TGIRT Sept-Rivières)
  - UAF 09751 (TGIRT Haute-Côte-Nord)

1:2,000,000



Références spatiales  
Name: NAD 1983 MTM 6  
GCS: GCS North American 1983  
Datum: North American 1983  
Projection: Transverse Mercator

Sources  
RMBMU, 2007; MERN, 2020;  
MELCC, 2022; MFFP, 2021; 2020

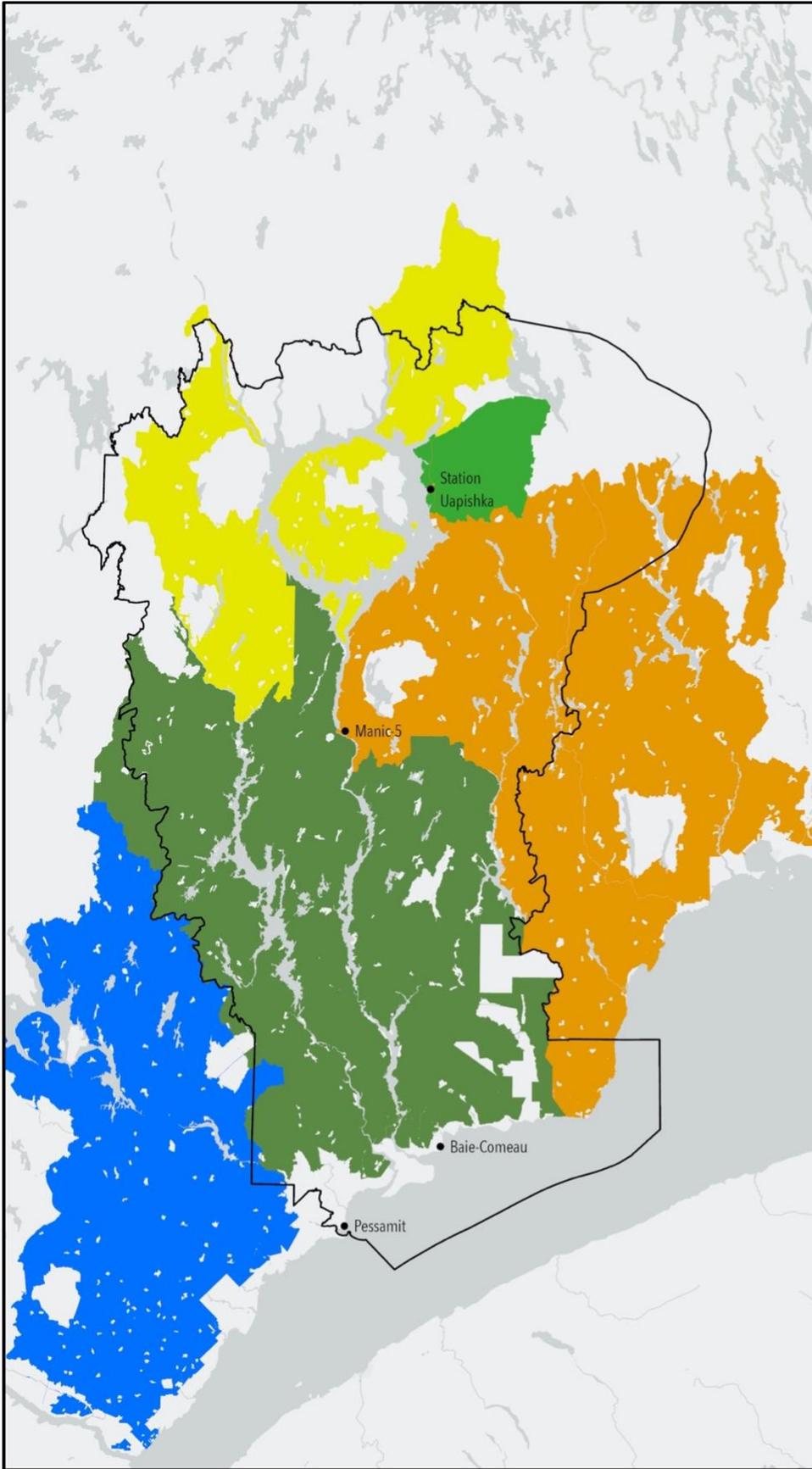
Cartographie  
Guillaume Proulx, MATDR, RMBMU



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Réserve de la  
biosphère de  
Manicouagan-  
Uapishka



Carte 3: Mécanisme de concertation régionale et de gestion du territoire au sein de la Réserve de biosphère de Manicouagan-Uapishka

### **3 CONSIDÉRATIONS SE RATTACHANT AU MANDAT DE LA COMMISSION**

Selon son site web, la Commission a pour mandat de « rencontr[er] les citoyens et les citoyennes, les communautés autochtones ainsi que les parties prenantes des régions visées afin de les entendre sur deux scénarios théoriques et hypothétiques qui favorisent l'autosuffisance du caribou dans les territoires touchés » afin de produire un rapport remis au gouvernement.

La Commission impose d'emblée dans son mandat la nécessité de proposer des scénarios de gestion de l'habitat des populations de caribous tenant compte de « l'équilibre entre les mesures et leurs conséquences socio-économiques ».

Espérant que la Commission puisse prendre en considération la plus grande diversité possible de facteurs contributifs à la préservation de l'habitat du caribou forestier et sa conciliation avec un développement viable et durable des collectivités du Québec, nous souhaitons porter à l'attention des commissaires des observations se rattachant au mandat de la Commission qui ne sont que très peu couvertes régionalement et nationalement afin de fournir des pistes concrètes pour une perspective plus englobante et juste dans cette recherche d'équilibre.

#### **3.1 Les services écosystémiques : pour une compréhension plus globale de la forêt et de ses bénéfiques**

Les scénarios soumis par la Commission et le MFFP ne considèrent que les impacts sur l'approvisionnement en bois de l'industrie forestière et l'estimation des coûts de gestion des populations de caribous et de leur habitat. En bref, il s'agit d'une estimation des conséquences strictement économiques.

Les bénéfices socioéconomiques et socioculturels liés au maintien des services écosystémiques induits par la préservation des forêts, aux activités récréotouristiques et aux emplois associés, ainsi qu'au maintien des pratiques culturelles innues reliées à la forêt et à l'espèce ne sont nullement pris en compte dans ces scénarios.

Les réserves de biosphère sont reconnues par le Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO comme sources et gardiennes des services écosystémiques<sup>4</sup>. Il incombe toutefois aux États membres, autorités nationales et sous-nationales de mettre en œuvre des actions pour :

*A7.1. Identifier les services écosystémiques et favoriser leur existence à long terme, notamment de ceux qui favorisent la santé et le bien-être.*

---

<sup>4</sup> UNESCO, 2016. [Plan d'action de Lima pour le Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO et son Réseau mondial des réserves de biosphère \(2016-2025\)](#). SC-16/CONF.228/11. Paris, France, 13 pages. En ligne.

*A7.3. Mettre en œuvre des programmes pour préserver, maintenir et promouvoir les espèces et variétés qui ont une valeur économique et/ou culturelle et sur lesquelles reposent les services écosystémiques.*

En termes de services écosystémiques sur le territoire de la Réserve de biosphère de Manicouagan-Uapishka, la valeur estimée du stock de carbone des milieux forestiers est évaluée à près de **445 millions de dollars par an** (ou 117,74 \$/ha/an). La valeur estimée pour la séquestration de carbone des milieux forestiers est évaluée, elle, à près de **58 millions de dollars par an** (ou 15,53\$/ha/an)<sup>5,6</sup>. À l'heure où les efforts de lutte et d'adaptation aux changements climatiques s'intensifient partout à travers le monde, ces actifs sont d'une valeur capitale pour le Québec.

Également, les services culturels autochtones ainsi que les services d'approvisionnement liés aux pratiques traditionnelles sont très importants dans notre territoire. Le Nitassinan de Pessamit recèle notamment, sur toute son étendue, un très grand nombre de sites de sépulture, des sites de rassemblement, des aires de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette ainsi que des voies de déplacement. L'entièreté du territoire forestier est fournisseur incontournable de ce type de service écosystémique<sup>7</sup>.

Rappelons que le Nitassinan est fondamental dans la culture innue. Il est le lieu où se pratiquent les activités traditionnelles (innu-aitun), où se transmet le savoir-faire, et où les Innus se rassemblent pour partager les savoirs et les connaissances autochtones, pour pratiquer les rituels et la spiritualité, ainsi que pour transmettre la langue et les valeurs.

Outre ces actifs écologiques et culturels, ce territoire présente également un atout économique important au-delà des strictes activités d'aménagement forestier qui sont considérés par la Commission. De fait, d'après une étude réalisée il y a déjà plus de 4 ans, la valeur estimée pour les activités liées à la chasse commerciale et récréative est évaluée à près de **2 millions de dollars par an** sur le seul territoire de la Manicouagan<sup>8</sup>.

Les calculs effectués pour les scénarios présentés par la Commission et le MFFP mettent donc de côté un pan important des connaissances scientifiques sur les bénéfices du territoire forestier et ses impacts positifs pour les communautés et les Québécoises et Québécois, particulièrement en ce temps d'urgence climatique.

---

<sup>5</sup> DUPRAS, J. et coll. (2016). Les services écosystémiques de la Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka, Une première analyse de la contribution des écosystèmes et de la biodiversité au bien-être humain. Université du Québec en Outaouais, document de travail non édité, Québec, 32 pages.

<sup>6</sup> Kermagoret C. et Dupras J. (2018). Coupling spatial analysis and economic valuation of ecosystem services to inform the management of an UNESCO World Biosphere Reserve. PLoS ONE 13(11): e0205935. En ligne. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0205935>

<sup>7</sup> Id.

<sup>8</sup> Id.

### **3.2 Le respect des droits des peuples autochtones : une exigence qui ne peut être négligée**

Dans le territoire où nous déployons les activités de la RMBMU, nous savons que le caribou est intimement lié à l'existence du peuple innu et que la protection de l'espèce est une préoccupation culturelle et identitaire centrale pour Pessamit. Dans cet esprit, nous incitons donc les commissaires à donner toute leur considération aux interventions que feront les communautés autochtones auprès de la Commission et à leur accorder tout le poids que le respect des droits, des valeurs et des savoirs des peuples autochtones leur confère.

Il nous apparaît utile de rappeler que l'Article 25 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (DNUPA) stipule que :

*Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations futures.*

De plus, le droit au consentement préalable, libre et éclairé est lui aussi mis en cause dans les décisions d'aménagement et de développement du territoire. Rappelons ici deux autres articles de la DNUPA :

*Article 19*

*Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés — par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives — avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.*

*Article 32.2*

*2. Les États consultent les peuples autochtones concernés et coopèrent avec eux de bonne foi par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres.*

Le respect de ces articles est primordial pour agir en toute cohérence vis-à-vis des peuples autochtones pour qui le caribou est plus qu'une espèce animale.

D'ailleurs, le Conseil des Innus de Pessamit a déposé un projet pilote pour une aire protégée autochtone « Proposition d'aire protégée Pipmuakan », un projet développé par la communauté de Pessamit visant à protéger un territoire crucial pour la survie culturelle des Innus et la protection du caribou forestier. Bien que le projet soit situé à l'extérieur du territoire désigné, la RMBMU considère que ce projet contribuerait à la réalisation des fonctions d'une réserve de biosphère, notamment en termes de planification et prise en charge territoriale par les Autochtones, et dont la mise en œuvre contribuerait à l'affirmation et l'exercice de leurs droits.

### **3.3 La réconciliation entre les peuples : un objectif à l'opposé de la dynamique de polarisation observée actuellement**

Comme énoncé plus haut, la RMBMU et l'Association des réserves de la biosphère du Canada accordent une grande importance à la réconciliation avec les peuples autochtones.

Pour participer à cette réconciliation, la Commission de vérité et réconciliation du Canada appelle les entreprises (Action 92) à :

*(...) adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources; les mesures demandées comprennent, mais sans s'y limiter, les suivantes :*

*i. s'engager à tenir des consultations significatives, établir des relations respectueuses et obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique.*

Cet appel à l'action doit guider les actions des entreprises actives sur le territoire, pour progresser dans le processus de réconciliation.

Une approche de dialogue est prônée pour avancer ensemble. Or, l'approche de la Commission paraît plutôt opposer la pleine préservation du caribou forestier au maintien de l'industrie forestière en région. Ces deux questions soumises au public par la Commission nous semblent même accentuer cette opposition :

*5. Selon vous, la future stratégie devrait-elle assurer le rétablissement de l'ensemble des populations sans égard aux efforts à consentir ou plutôt se concentrer sur les populations ayant le plus de chances de succès de rétablissement?*

*6. Selon vous, quel est le juste équilibre à viser entre l'étendue des mesures de protection du caribou à mettre en place et les conséquences socio-économiques qui en découlent?*

Cette approche tend à polariser les parties prenantes économiques, environnementales et autochtones, ce qui va à l'encontre d'une action de réconciliation. Il ne s'agit pas non plus d'une approche véritable du développement durable, alors qu'une incompatibilité entre environnement et économie semble sous-tendre cette perspective adoptée par la Commission.

Nous considérons que cette approche pose un risque pour le tissu social de notre région. Celui-ci pourrait se fragmenter encore plus entre les communautés forestières socioéconomiquement dépendantes de l'industrie (composées notamment de non-Autochtones) et les communautés autochtones (dont les modes de vie traditionnels et la culture sont reliés à la forêt et au caribou), ayant pour conséquence un recul dans les efforts de réconciliation de la Côte-Nord.

Il importe donc de lutter consciemment contre cette dynamique divisive et délétère pour notre région, allant à l'encontre de la réconciliation entre les peuples.

### **3.4 La transparence, l'inclusivité, l'équité et la rigueur scientifique dans les processus de concertation régionaux pour la gestion des ressources et du territoire : des principes à renforcer**

Le seul espace de concertation existant actuellement à l'échelle régionale pour réunir l'ensemble des parties prenantes ayant voix au débat sur l'aménagement de la forêt, et donc, par ricochet, sur le caribou forestier, est la **Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de la Manicouagan**. Or, bien que son rôle soit fondamental pour la protection de l'habitat du caribou forestier, son mandat, plus large, ne porte pas spécifiquement sur cet enjeu et ses mécanismes ne permettent pas de traiter d'enjeux du niveau de celui qui nous préoccupe ici.

De fait, le MFFP a mis en place des TLGIRT afin de :

*« (...) mener des processus de concertation régionale. Ces tables sont mises en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier sur le territoire public. »<sup>9</sup>*

Ce mécanisme pour concilier les intérêts de l'industrie forestière et des autres parties prenantes de la forêt ne fonctionne pas de manière optimale ou, du moins, ne porte pas tous les fruits escomptés. Des mécanismes de concertation inadéquats ou inefficaces peuvent nuire à la prise de décisions et à la tenue de débats sains et éclairés.

Plusieurs principes guidant le fonctionnement des TLGIRT en tant que mécanismes de concertation nous paraissent devoir être renforcés :

- **Transparence** : une plus grande transparence dans le fonctionnement de la concertation aiderait à maintenir et entretenir un lien de confiance entre toutes les parties prenantes.
- **Inclusivité** : toutes les parties concernées – les membres de la société civile, les scientifiques, les Autochtones et l'industrie –, doivent impérativement faire partie du dialogue et de la mise en application de solutions viables.
- **Équité** : pour que tous les membres participent efficacement aux travaux de concertation, une attention doit être portée aux moyens dont chacun dispose et un mécanisme permettant à tous de bien se préparer à cette participation (par exemple, vulgarisation des études scientifiques et des mécanismes d'aménagement forestier et de protection du territoire).

---

<sup>9</sup> MFFP (2017). Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire : son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré. Dernière mise à jour le 16 mars 2018.

- Rigueur scientifique : si la participation d'experts est admise par le Guide des TLGIRT<sup>10</sup>, elle est, d'après notre expérience, peu courante. Faire davantage appel à des experts détenant des connaissances scientifiques, traditionnelles ou locales contribuerait à intégrer les savoirs les plus à jour dans la gestion forestière et à alimenter des discussions rigoureuses.

---

<sup>10</sup> Id.

## 4 VISION PROPOSÉE PAR LA RMBMU

La RMBMU elle-même ne détient pas l'expertise pour se prononcer sur les mesures les plus appropriées pour assurer la protection de l'habitat du caribou forestier ou pour statuer sur les considérations socioéconomiques liées aux activités forestières.

Cependant, par la mise en pratique du cadre statutaire de l'UNESCO sur son territoire, la RMBMU détient une expérience éprouvée en matière d'approches de conservation et de développement durable. Elle propose donc à la Commission sa vision pour la recherche de solutions, d'abord pour la Manicouagan, dont l'extension à l'échelle du Québec pourrait être susceptible d'inspirer d'autres communautés dans leur contexte respectif.

### 4.1 Une autre vision pour la Manicouagan

La vision de la RMBMU pour la Manicouagan est une où toutes les parties qui détiennent des savoirs scientifiques et autochtones, des expériences et des responsabilités pertinentes, travaillent ensemble à la recherche et la mise en place de solutions viables pour la sauvegarde de l'habitat du caribou.

L'équilibre recherché par la Commission et la mise en place réussie de nouvelles mesures apparaîtront seulement si l'ensemble des parties prenantes et des détenteurs de droits participent à un processus concerté, prenant en considération les valeurs, les aspirations, les préoccupations et les pistes de solution de tous ces acteurs.

La RMBMU **propose la création d'un espace de dialogue** nouveau, à l'extérieur des mécanismes existants actuellement, pour l'élaboration de solutions régionales conciliant le développement et la protection du caribou, dans une perspective qui dépasse ces deux aspects. La mise en place de cet espace de dialogue est une étape incontournable pour respecter les principes suivants :

1. La conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces, de la biodiversité et de la variation génétique;
2. Un développement régional durable des points de vue socioéconomique, socioculturel et écologique ;
3. La prise en compte du savoir scientifique et autochtone;
4. Le rapprochement et la réconciliation avec le peuple innu;
5. La recherche de consensus viables et équitables.

Plusieurs solutions pour préserver le caribou sont connues. Il faut maintenant imaginer comment les mettre en œuvre dans notre espace régional. Le statu quo n'est pas possible; des changements sont nécessaires. L'interdépendance de notre milieu de vie avec la forêt est grande. Quel que soit le scénario retenu, il y aura des impacts pour ceux qui l'utilisent, la fréquentent et en vivent. Ce moment est une occasion de faire place à l'innovation et de générer de l'engagement envers notre milieu de vie.

Notre proposition vise essentiellement une prise en charge régionale, mais inclusive des expertises pertinentes, dans la détermination et la mise en œuvre des mesures. Nous souhaitons que les recommandations qui émaneront de la Commission misent sur les forces vives de notre milieu pour générer cette innovation nécessaire. Une réserve de biosphère étant un espace par excellence pour mettre en place des mécanismes de collaboration qui peuvent aux premiers abords paraître improbables, un très grand nombre d'exemples de concertation élargie à une grande diversité d'acteurs qui portent leurs fruits existent ici. Ces exemples se vivent notamment dans les domaines des activités industrielles, récréotouristiques, ainsi que dans la gestion des aires protégées comme en témoignent les travaux du comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka.

De plus, nous accueillons déjà plusieurs ressources et institutions qui contribuent à faire de la Manicouagan un lieu où des savoirs de pointe peuvent se traduire en actions. La région dispose, localement ou par collaborations et partenariats, d'expertises liées aux savoirs scientifiques et autochtones nécessaires à la protection du caribou forestier et aux sciences forestières. Entres autres, le Centre de foresterie des Laurentides du Service canadien des forêts de Ressources Naturelles Canada (CFL-SCF-RNCan), la Chaire de leadership en enseignement en foresterie autochtone (CLEFA) et la Chaire de recherche du Canada en patrimoine et tourisme autochtones de l'Université Laval, ainsi que localement, le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB), les universitaires de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et le département Territoire et Ressources de Pessamit. Ces organisations partenaires peuvent toutes contribuer au dialogue fructueux qui doit s'engager pour rapidement poser des gestes transformateurs en faveur de la survie du caribou et de la diversification économique, avec la participation du secteur de l'industrie forestière.

Nous avons les ressources et le savoir, il faut maintenant se concerter pour mettre en œuvre les solutions les plus adaptées à notre milieu.

## **4.2 Une extension de cette vision pour le Québec**

Les décisions gouvernementales et régionales doivent s'appuyer sur un contexte particulier, des données scientifiques reconnues et sur des savoirs autochtones. Or, les réalités régionales varient grandement au Québec. Des solutions uniformes et imposées par le haut ne sont pas adaptées pour assurer une prise en charge par le milieu des enjeux spécifiques qui s'y trouvent. La RMBMU croit que seuls le dialogue et la concertation peuvent conduire à des solutions soutenables. Ce dialogue doit prendre place dans des forums et instances de concertation adaptés aux particularités de chacune des régions, et intégrer fondamentalement des notions de transparence, d'inclusivité, d'équité et de rigueur scientifique.

Sans négliger l'importance d'une vision globale et de principes généraux orientant l'action, le gouvernement du Québec aura tout avantage à confier à chacune des régions concernées la recherche des meilleures avenues d'intervention et à les appuyer pleinement dans la mise en œuvre de celles-ci. Une approche décentralisée et régionalisée, qui s'appuierait sur le partage de

bonnes pratiques à l'échelle du Québec, sera plus agile et susceptible d'intégrer des innovations à petite échelle et d'être au diapason des dernières avancées scientifiques.

La RMBMU propose que les régions se dotent d'instances de concertation (ou bonifient celles qui existent déjà) où les liens entre forêt, économie, biodiversité, villégiature, activités récréotouristiques et autochtones pourront être approfondis et des pistes d'amélioration et de solution réfléchies en commun. Nos savoirs sur tous ces domaines s'affinent graduellement et ces instances seront aussi des lieux propices à leur prise en compte.

## 5 CONCLUSION

L'ensemble des considérations présentées dans ce mémoire portant sur les services écosystémiques, le respect des droits des peuples autochtones, la réconciliation entre les peuples ainsi que la transparence, l'inclusivité, l'équité et la rigueur scientifique des processus de concertation doivent être au cœur des recommandations de la Commission.

La RMBMU prône le dialogue et préconise principalement la mise en place d'un nouvel espace de dialogue régional, plus inclusif, notamment des savoirs scientifiques et traditionnels, pour identifier et mettre en œuvre sans délai les solutions appropriées pour chacune des régions du Québec pour la gestion du caribou. Cette proposition vise essentiellement une prise en charge régionale, mais inclusive des expertises pertinentes, de la détermination et la mise en œuvre des mesures.

La préservation du caribou forestier et montagnard est dorénavant un sujet d'un grand intérêt public. Des mesures audacieuses sont attendues. La Commission a le mérite de mobiliser encore davantage les personnes et organismes qui se sentent concernés par ce sujet. Il faut tirer profit de cette conjoncture pour créer un dialogue porteur et inclusif, aboutissant à des solutions pratiques et adaptées à chaque région.